REPUBLIQUE FRANCAISE



DECISION DU MAIRE

PRISELE 1 2 NOV. 2024

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Service Social **AA/IB** 2024-307

OBJET : Contrat de réservation « le marché de Noël » le mardi 10 décembre 2024 - Animation Séniors

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,

Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°2024-02-01/06 du 1er février 2024 aux termes de laquelle il a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT l'organisation d'une sortie au marché de Noël d'Amiens dans le cadre de l'animation séniors, le mardi 10 décembre 2024,

CONSIDERANT que le prix de la prestation s'élève à 1482 euros TTC payable après service fait par mandat administratif et sur présentation d'une facture,

VU le contrat de réservation avec l'Office de Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole - 23 place Notre Dame - BP 11018 - 80010 Amiens cedex 1,

DECIDE

La signature du contrat de réservation entre la ville et l'Office de Tourisme et des Article 1: Congrès d'Amiens Métropole pour la prestation suivante :

Le marché de noël avec visite de la cathédrale d'Amiens et déjeuner au restaurant, le mardi 10 décembre 2024 à Amiens

Le montant de la prestation est fixé à 1482 euros TTC (mille quatre cent quatre vingt Article 2: deux euros). Le paiement se fera par mandat administratif, après service fait, dans un délai maximum de trente jours à la réception de la facture

Article 3:

La recette en résultant sera imputée sur le budget ville de l'exercice 2024.

Article 4:

La présente décision est transmise à :

Monsieur le sous-préfet de Sarcelles,

Madame la comptable assignataire.

Le Maire Vice-président délégué du Conseil départemental,

Accusé de réception en préfecture
995-219505989-20241112-SOC2024DEC307-CC
Date de télétransmission : 12/11/2024
Date de réception préfecture : 12/11/2024

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 12 novembre 2021

Mis en ligne et/ou notifié le : 12 novembre 2021

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 13 novembre